



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Plan de contrôle du Label Rouge n° 22-88

RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE D'APPROBATION PAR L'OC OU RÉFÉRENCE DE L'OC	DATE D'APPROBATION	
QSD-C-LAn-2288-01	CA/L2288/DCS-0	18/06/2020	Annule et remplace le plan approuvé le 18/06/2012

Plan de contrôle constitué

► de dispositions de contrôle communes, définies dans la décision à consulter sur le site Internet de l'INAO

- Décision INAO- DEC-CONT-5

► de dispositions de contrôle spécifiques développées dans le présent document.

VERSION APPROUVEE LE 18 JUIN 2020

DISPOSITIONS DE CONTROLE SPECIFIQUES

Au cahier des charges LA 22/88 « Viande fraîche et surgelée de gros bovins de race limousine »

Organisme de Défense et de Gestion :

Association Limousine de la Qualité et de l'Origine (ALQO) dite « Limousin Promotion »

Pôle de Lanaud

87220 BOISSEUIL

Tél. : 05.55.10.37.96 Fax : 05.55.10.37.99

accueil@blasonprestige.com

INDICE	DATE	EVOLUTIONS	VALIDATION
0	14/05/2020	Création des DCS	<i>Le Directeur :</i> François LUQUET 

Organisme certificateur : QUALISUD

Siège social : QUALISUD - 2 Allée Brisebois - 31320 AUZEVILLE TOLOSANE

Adresse administrative : 1017 route de Pau - 40 800 AIRE SUR L'ADOUR

Tel : 05 58 06 15 21 - Fax : 05 58 75 13 36 - e-mail : contact@qualisud.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. APPLICATION	4
1.1. CATEGORIES D'OPERATEURS.....	4
1.2. REPARTITION DES POINTS DE CONTROLE ET DOCUMENTS A TENIR PAR LES OPERATEURS :	4
2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS	6
2.1. IDENTIFICATION DES OPERATEURS	6
2.2. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES EN VUE DE L'HABILITATION	6
3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG	6
4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES.....	6
4.1. REPARTITION DES CONTROLES INTERNES ET DES CONTROLES EXTERNES.....	6
4.2. METHODES DE CONTROLE.....	6
4.2.1. <i>Naissance-sevrage</i>	7
4.2.2. <i>Fabrication d'aliments complets ou complémentaires</i>	9
4.2.3. <i>Elevage</i>	10
4.2.4. <i>Finition</i>	12
4.2.5. <i>Opérations d'abattage</i>	13
4.2.6. <i>Surgélation</i>	15
4.2.7. <i>Découpe et conditionnement</i>	15
5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES.....	17
5.1. NAISSANCE-SEVRAGE.....	17
5.2. FABRICATION D'ALIMENTS COMPLETS OU COMPLEMENTAIRES.....	19
5.3. ELEVAGE	23
5.4. FINITION	25
5.5. OPERATIONS D'ABATTAGE	26
5.6. SURGELATION	30
5.7. DECOUPE ET CONDITIONNEMENT	31

INTRODUCTION

Les présentes dispositions de contrôle spécifiques sont associées au cahier des charges du Label Rouge n° 22/88 « Viande fraîche et surgelée de gros bovins de race limousine » dont l'Organisme de Défense et de Gestion est l'Association Limousine de la Qualité et de l'Origine (ALQO) dite « Limousin Promotion ».

Ces dispositions de contrôle spécifiques associées aux Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (voir www.inao.gouv.fr) composent le plan de contrôle du SIQO.

QUALISUD réalise la certification du label selon les modalités définies dans le Code Rural et de la Pêche Maritime, dans le cadre de la circulaire de l'INAO relative à la délégation de tâches aux organismes de contrôles agréés, dans le respect de la norme NF EN ISO 17065 et de la circulaire de l'INAO précisant les points d'interprétation de la norme 17065 au regard des SIQO et selon les modalités précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur.

Le non-respect des exigences du cahier des charges ou du présent plan de contrôle par les opérateurs ou l'ODG, entraînant un manquement (appelé aussi non-conformité), amènera QUALISUD à décider de suites pouvant aller jusqu'au retrait du bénéfice de la certification. Les modalités des suites données aux manquements sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur, complétées par le chapitre §5 du présent document.

Ces dispositions de contrôle spécifiques:

- ✓ Définissent les catégories d'opérateurs et les activités et établissent les points à contrôler spécifiques s'y afférant ; dans l'ensemble du document les points principaux à contrôler figurent en caractères gras.
- ✓ Décrivent les modalités de contrôle des conditions de production chez les opérateurs habilités et des caractéristiques des produits spécifiques, rappellent les autocontrôles réalisés par les opérateurs sur leur propre activité, rappellent les contrôles internes réalisés par l'ODG et précisent les contrôles externes réalisés par QUALISUD ;
- ✓ Détaillent le répertoire des suites données aux manquements spécifiques constatés lors des contrôles, en sus de celles déjà décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur

Ce document est susceptible d'évoluer. Toute modification doit être approuvée par l'INAO préalablement à son entrée en vigueur.

1. APPLICATION

1.1. Catégories d'opérateurs

Les catégories d'opérateurs concernées par les présentes dispositions de contrôles sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie, à l'exception des ateliers d'élaboration de produits transformés.

1.2. Répartition des points de contrôle et documents à tenir par les opérateurs :

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'opérateurs, l'ensemble des points à contrôler spécifiques pour l'opérateur. Ces points de contrôle sont précisés dans les Conditions de Production spécifiques du cahier des charges.

Les principaux points à contrôler sont identifiés en **Gras** ; ceux relatifs à des caractéristiques certifiées communicantes sont identifiées en Souligné.

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
Eleveur	S001	<u>Races et croisements autorisés</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Document d'identification et de mouvement des animaux - Passeport bovin - Cahier de culture - Registre d'élevage - Relevé parcellaire - Factures d'achat des aliments - Plan d'alimentation
	S002	Cession des veaux avant sevrage	
	S003	Cas de la mise en pension	
	S007 Cf. C009**	Cession d'animaux âgés de plus de 12 mois	
	S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
	S010	En étable à stabulation libre, effectif maximal par lots d'animaux en finition logés non entravés	
	S011 Cf. C017**	Type de litière	
	S012 Cf. C029**	<u>Durée minimale de pâturage par an</u>	
	S013	Conditions d'alimentation en cas de coexistence sur l'exploitation d'une autre production bovine	
	S014	Utilisation de l'ensilage	
	S015	Complémentation des veaux	
	S016	Plan d'alimentation Ration journalière Avant sevrage En kg matière brute	
	S017	Plan d'alimentation Ration journalière après sevrage-1ère année En kg matière brute	
	S018	Plan d'alimentation Ration journalière 2ème année et suivantes En kg matière brute	
	S019	Modes de finition autorisés	
	S020	Durée minimale de finition à l'auge	



QUALISUD

Réf(*) Référence du point de contrôle dans le Cahier des Charges

C** se substitue aux conditions de production commune

C*** reprise d'un point de contrôle des Conditions de Production Communes suite à sa requalification en PPC ou CC

Catégories d'opérateurs	Points à contrôler concernés		Documents à tenir par l'opérateur en sus des documents cités dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur (liste indicative et non exhaustive),
	Réf*	Libellé	
	S021	Plan d'alimentation Ration journalière finition En kg matière brute	
Centre d'allotement	S004	Alimentation durant la cession	- Factures d'achat des aliments
	S005	Conditions d'allotement	
	S006 Cf. C011**	Durée maximale de présence en centre d'allotement	
Fabricant d'aliments industriel	S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
Fabricant d'aliments à la ferme	S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	
Abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement	S001	Races et croisements autorisés	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport bovin - Bon d'enlèvement - Enregistrement des heures d'arrivée et d'abattage des animaux - Procédure de labellisation des carcasses - Ticket de pesée - Registre de labellisation - Procédure de conditionnement des viandes - Cahier de comptabilité matière
	S022	Age maximum d'abattage pour les mâles	
	S023	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étourdissement	
	S024	Délai maximum entre enlèvement des animaux, à l'élevage ou au centre d'allotement, et leur abattage	
	S025	Protocole en cas de stimulation électrique	
	S026	Poids minimum des carcasses	
	S027	Aspect et couleur de la viande	
	S028	Pratique de l'émoussage	
	S029 Cf. C056**	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail pour les animaux « culards » ou de conformation exceptionnelle classés E	
	S032	Modes de conditionnement autorisés	
Atelier de surgélation	S030	Types de découpes de viande autorisées en surgélation	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de surgélation - Registre de surgélation - Document mentionnant l'heure d'abattage - Heure de la pesée des carcasses - Procédure de conditionnement des viandes
	S031	Délai maximum entre l'abattage et la surgélation des découpes	
	S032	Modes de conditionnement autorisés	
	S033	Commercialisation de viande décongelée	
Point de vente	S029 Cf. C056**	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail pour les animaux « culards » ou de conformation exceptionnelle classés E	
	S032	Modes de conditionnement autorisés	
	S033	Commercialisation de viande décongelée	

La durée minimum de conservation des documents relatifs aux autocontrôles est définie dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

2. MODALITES D'HABILITATION DES OPERATEURS

2.1. Identification des opérateurs

Les modalités d'identification des opérateurs, de traitement des déclarations d'identification par l'ODG ainsi que de constitution de la liste des opérateurs identifiés sont décrites dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

2.2. Mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation

Les modalités de mise en œuvre des contrôles en vue de l'habilitation sont celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

Les méthodes de contrôle sont précisées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie complétées par le §4.2 du présent document.

3. MODALITES D'EVALUATION DE L'ODG

L'ODG devra archiver et conserver les enregistrements générés par la mission de contrôle interne pendant 5 ans minimum, sans préjudice de la réglementation en vigueur.

Pas d'autres modalités particulières en sus de celles prévues dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur.

4. MISE EN ŒUVRE DES CONTROLES

4.1. Répartition des contrôles internes et des contrôles externes

Les contrôles de suivi du cahier des charges sont réalisés dans le respect des Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie.

4.2. Méthodes de contrôle

Les méthodes de contrôles mises en œuvre pour chaque point de contrôle détaillées dans les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur sont complétées par le tableau suivant qui détaille pour chaque point de contrôle spécifique (cf. §1), les modalités d'autocontrôle et les méthodes de contrôle.

4.2.1. Naissance-sevrage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
<u>S001</u>	<u>Races et croisements autorisés</u>	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Documentaire et visuel <i>Vérification du type racial des animaux destinés au label rouge</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Document d'identification et de mouvement des animaux - Passeport bovin
S002	Cession des veaux avant sevrage	Sans objet	Tenue à jour du registre d'élevage	<p>Documentaire et/ou visuel <i>En cas de cession de veaux avant sevrage, vérification de la vente du veau avec sa mère</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport bovin - Registre d'élevage
S003	Cas de la mise en pension	Sans objet	Enregistrement de la qualification de l'élevage de mise en pension et de la durée de mise en pension	<p>Documentaire <i>En cas de mise en pension, vérification du respect des critères définis permettant de ne pas comptabiliser la mise en pension comme une cession</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport du bovin - Base de données FBM
S007 Cf. C009**	Cession d'animaux âgés de plus de 12 mois	Sans objet	Enregistrement des dates de naissance, de la date de cession ou d'arrivée du bovin, du numéro de cheptel de l'exploitation de provenance ou de destination et sa qualification	<p>Documentaire <i>Vérification du nombre et des âges de cession des animaux. Vérification de la qualification « FBM » de l'élevage de provenance</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport bovin - Base de données FBM

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les centres d'allotement				
S004	Alimentation durant la cession	Sans objet	Enregistrement des aliments distribués aux animaux label	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p><i>Vérification de la conformité des aliments distribués aux animaux lors des cessions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquettes ou factures d'achat des aliments
S005	Conditions d'allotement	Sans objet	Enregistrement des aliments distribués aux animaux label	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p><i>Vérification de la conformité des aliments distribués aux animaux en centre d'allotement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquette ou factures d'achat des aliments
S006 Cf. C011**	Durée maximale de présence en centre d'allotement	Sans objet	Enregistrement des dates de naissance, de la date et l'heure de cession ou d'arrivée du bovin, des coordonnées du centre d'allotement	<p style="text-align: center;">Documentaire</p> <p><i>Vérification de la durée de présence des bovins en centre d'allotement à partir des heures d'entrée et de sortie du centre d'allotement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des animaux - Bons d'enlèvement - Passeport bovin
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
<u>S001</u>	<u>Races et croisements autorisés</u>	Sans objet	Conservation des passeports bovins	<p style="text-align: center;">Documentaire et visuel</p> <p><i>Vérification du type racial sur le passeport bovin et par contrôle visuel des animaux si possible</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport bovin

4.2.2. Fabrication d'aliments complets ou complémentaires

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C15		
Contrôle chez les fabricants d'aliments industriels				
S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C15		
Contrôle chez les fabricants d'aliments à la ferme				
S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C15		

4.2.3. Elevage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S010	En étable à stabulation libre, effectif maximal par lots d'animaux en finition logés non entravés	Sans objet	Enregistrement de la mise en finition des animaux	<p>Documentaire et/ou visuel Vérification de l'effectif d'animaux en finition en stabulation libre</p> <p>- Registre d'élevage</p>
S011 Cf. C017**	Type de litière	<p>Visuel Vérification de la nature de la litière utilisée</p>		<p>Visuel Vérification de la nature de la litière utilisée</p>
S012 Cf. C029**	Durée minimale de pâturage par an	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C029		
S013	Conditions d'alimentation en cas de coexistence sur l'exploitation d'une autre production bovine	<p>Visuel Vérification de l'identification et du stockage séparé des aliments destinés aux animaux label et aux animaux non labels</p>		<p>Visuel Vérification de l'identification et du stockage séparé des aliments destinés aux animaux label et aux animaux non labels</p>
S014	Utilisation de l'ensilage	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation	<p>Documentaire et/ou visuel Vérification de la composition des ensilages et de leur part dans la ration journalière</p> <p>- Plan d'alimentation</p>
S015	Complémentation des veaux	Sans objet	Enregistrement des aliments distribués aux veaux	<p>Documentaire Vérification de la conformité des aliments distribués aux veaux en cas de complémentation</p> <p>- Etiquette et factures d'achat des aliments</p>

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S016	Plan d'alimentation Ration journalière Avant sevrage En kg matière brute	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat des aliments	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification par sondage sur une ration journalière de la quantité d'aliments distribuée aux veaux avant sevrage selon la période</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation
S017	Plan d'alimentation Ration journalière après sevrage-1ère année En kg matière brute	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat des aliments	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification par sondage sur une ration journalière de la quantité d'aliments distribuée aux animaux après sevrage et pendant la 1^{ère} année selon la période</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation
S018	Plan d'alimentation Ration journalière 2ème année et suivantes En kg matière brute	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat des aliments	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification par sondage sur une ration journalière de la quantité d'aliments distribuée aux veaux à partir de la 2^{ème} année et avant finition selon la période</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation

4.2.4. Finition

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les éleveurs				
S019	Modes de finition autorisés	Visuel <i>Vérification de la capacité à respecter les modes de finition autorisés</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des modes de finition mis en œuvre</i>
S020	Durée minimale de finition à l'auge	Sans objet	Enregistrement de la mise en finition des animaux	Documentaire et par entretien <i>Vérification du respect de la durée minimale de finition à l'auge</i> - Registre d'élevage
S021	Plan d'alimentation Ration journalière finition En kg matière brute	Sans objet	Tenue à jour du plan d'alimentation Conservation des factures d'achat d'aliments	Documentaire <i>Vérification par sondage sur une ration journalière de la quantité d'aliments distribuée aux animaux en phase de finition selon la période</i> - Facture d'achat d'aliments - Plan d'alimentation
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S022	Age maximum d'abattage pour les mâles	Sans objet	Tenue à jour et conservation des passeports bovins et tickets de pesée ou bon d'enlèvement.	Documentaire - <i>Vérification de l'âge d'abattage des mâles</i> Passeport bovin - Ticket de pesée - Bon d'enlèvement

4.2.5. Opérations d'abattage

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S023	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'aménée au poste d'étourdissement	Visuel <i>Vérification de la conformité des locaux et des conditions de manipulation des animaux dans les locaux d'attente et lors de l'aménée au poste d'étourdissement.</i>		Visuel <i>Vérification de la conformité des locaux et des conditions de manipulation des animaux dans les locaux d'attente et lors de l'aménée au poste d'étourdissement.</i>
S024	Délai maximum entre enlèvement des animaux, à l'élevage ou au centre d'allotement, et leur abattage	Sans objet	Enregistrement des heures d'arrivée et d'abattage des animaux	Documentaire et visuel <i>Vérification du délai entre enlèvement et abattage et en cas de dépassement du délai standard, vérification du respect des conditions du cahier des charges.</i> <i>Vérification de l'accès à l'eau</i> - Enregistrement des heures d'arrivée et d'abattage des animaux
S025	Protocole en cas de stimulation électrique	Documentaire <i>Vérification de la présence d'un protocole précisant les modalités de stimulation électrique</i> - Protocole des modalités de stimulation électrique	Tenue à jour du protocole des modalités de stimulation électrique	Documentaire <i>Vérification de la présence d'un protocole précisant les modalités de stimulation électrique</i> - Protocole des modalités de stimulation électrique
S026	Poids minimum des carcasses	Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i> - Procédure de labellisation des carcasses	Tenue à jour du registre de labellisation et de la procédure de labellisation Conservation des tickets de pesée	Documentaire <i>Vérification du poids des carcasses labellisées. En cas de modification, vérification de la procédure</i> - Ticket de pesée - Registre de labellisation - Procédure de labellisation des carcasses

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S027	Aspect et couleur de la viande	<p>Visuel <i>Vérification du fait que les agents chargés de la labellisation connaissent les critères de labellisation des carcasses</i></p> <p>Documentaire <i>Vérification de l'existence et de la pertinence de la procédure ou d'un document décrivant la labellisation des carcasses</i></p> <p>- Procédure de labellisation des carcasses</p>	Tenue à jour de la procédure de labellisation des carcasses	<p>Visuel <i>Vérification du fait que les agents chargés de la labellisation connaissent les critères de labellisation des carcasses et vérification de la conformité des carcasses labellisées</i></p> <p>Documentaire <i>En cas de modification, vérification de la procédure de labellisation des carcasses</i></p> <p>- Procédure de labellisation</p>
S028	Pratique de l'émoissage	Sans objet		<p>Visuel <i>En cas de pratique de l'émoissage, vérification de la conformité de l'émoissage réalisé</i></p>
S029 Cf. C056**	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail pour les animaux « culards » ou de conformation exceptionnelle classés E	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56		
Contrôle chez les points de vente pratiquant la maturation				
S029 Cf. C056**	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail pour les animaux « culards » ou de conformation exceptionnelle classés E	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56		

4.2.6. Surgélation

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S030	Types de découpes de viande autorisées en surgélation	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d'une procédure de surgélation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de surgélation 		<p>Documentaire et visuel</p> <p><i>Vérification de la tenue à jour de la procédure de surgélation et du respect des découpes autorisées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de surgélation
S031	Délai maximum entre l'abattage et la surgélation des découpes	Sans objet	<p>Tenue à jour du registre de surgélation et des documents permettant de faire le lien entre heure d'abattage et entrée en surgélation</p> <p>Enregistrement de l'heure de pesée des carcasses</p>	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification du respect de délai d'attente entre abattage et mise en surgélation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Registre de surgélation - Document mentionnant l'heure d'abattage - Heure de la pesée des carcasses

4.2.7. Découpe et conditionnement

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
Contrôle chez les abatteurs/abattoirs et ateliers de découpe et de conditionnement				
S032	Modes de conditionnement autorisés	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d'une procédure de conditionnement des viandes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes 	<p>Tenue à jour de la procédure de conditionnement des viandes</p>	<p>Documentaire et visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des modes de conditionnement utilisés pour les viandes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédure de conditionnement des viandes

Point de contrôle		Méthode de contrôle à mettre en œuvre lors du contrôle initial pour habilitation	Autocontrôle	Méthodes de contrôle à mettre en œuvre lors des contrôles de suivi interne et externe
Réf	Libellé			
S033	Commercialisation de viande décongelée	Sans objet	Enregistrement des viandes décongelées en entrée de découpe sur la fiche de découpe	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de l'absence de commercialisation de viande décongelée identifiée en label</i></p> <p>- Fiche de découpe</p>
Contrôle chez les ateliers de surgélation				
S032	Modes de conditionnement autorisés	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de la présence d'une procédure de conditionnement des viandes</i></p> <p>- Procédure de conditionnement des viandes</p>	Tenue à jour de la procédure de conditionnement des viandes	<p>Documentaire et Visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des modes de conditionnement utilisés pour les viandes</i></p> <p>Procédure de conditionnement des viandes</p>
S033	Commercialisation de viande décongelée	Sans objet	Enregistrement des viandes décongelées sur les documents commerciaux	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de l'absence de commercialisation de viande décongelée identifiée en label</i></p> <p>- Documents commerciaux</p>
Contrôle chez les points de vente				
S032	Modes de conditionnement autorisés	Sans objet		<p>Visuel</p> <p><i>Vérification de la conformité des modes de conditionnement utilisés pour les viandes</i></p> <p>-</p>
S033	Commercialisation de viande décongelée	Sans objet	Conservation des factures d'achat des viandes	<p>Documentaire</p> <p><i>Vérification de l'absence de commercialisation de viande décongelée</i></p> <p>- Documents commerciaux</p>

5. TRAITEMENT DES MANQUEMENTS SPECIFIQUES

Les Dispositions de contrôle communes à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie :

- ✓ Décrivent les modalités générales de traitements des manquements constatés lors des contrôles internes et des contrôles externes réalisés par QUALISUD,
- ✓ Précisent le répertoire de traitement des manquements applicables aux conditions de productions communes à l'ensemble cahier des charges concernés.

Les tableaux suivants présentent le répertoire des traitements des manquements aux conditions de production spécifiques du cahier des charges.

5.1. Naissance-sevrage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	Races et croisements autorisés	Aucun animal de type racial conforme	Suivi	Non	Retrait d'habilitation			
S002	Cession des veaux avant sevrage	Cession non autorisée ou non conforme d'un veau	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Labellisation d'un animal dont les conditions de cession sont non respectées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les animaux concernés	Contrôle supplémentaire de l'opérateur identifié responsable	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation de l'opérateur identifié responsable (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation de l'opérateur identifié responsable
S003	Cas de la mise en pension	Labellisation d'un animal dont le non respect des conditions de mise en pension entraînant le non respect des conditions de cession	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire de l'opérateur identifié responsable	Retrait du bénéfice du label des animaux concernés et suspension d'habilitation de l'opérateur identifié responsable (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du label des animaux concernés et retrait d'habilitation de l'opérateur identifié responsable

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S007 Cf. C009**	Cession d'animaux âgés de plus de 12 mois	Labellisation d'un animal dont les conditions de cession des animaux ne sont pas respectées	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire de l'opérateur identifié responsable	Retrait du bénéfice du label des animaux concernés et suspension d'habilitation de l'opérateur identifié responsable (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du label des animaux concernés et retrait d'habilitation de l'opérateur identifié responsable

Opérateur responsable : centre d'allotement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S004	Alimentation durant la cession	Distribution d'aliments non maîtrisée lors des cessions	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S005	Conditions d'allotement	Distribution d'aliments non maîtrisée lors des cessions	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S006 Cf. C011**	Durée maximale de présence en centre d'allotement	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C11						

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S001	<u>Races et croisements autorisés</u>	Animal de type racial non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation

5.2. Fabrication d'aliments complets ou complémentaires

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C013	Matières premières autorisées à entrer dans la formulation des aliments composés du troupeau Label Rouge	Utilisation d'un aliment complémentaire non référence	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe pendant 4 mois à compter du retour à la conformité (Lorsque l'aliment concerné par le manquement a pu être référencé, le retrait du bénéfice du signe ne s'applique pas)	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments fournis par l'opérateur	Retrait d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
C015	Additifs interdits	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe pendant 4 mois à compter du retour à la conformité (Lorsque l'aliment concerné par le manquement a pu être référencé, le retrait du bénéfice du signe ne s'applique pas)	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments fournis par l'opérateur	Retrait d'habilitation	
S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe pendant 4 mois à compter du retour à la conformité (Lorsque l'aliment concerné par le manquement a pu être référencé, le retrait du bénéfice du signe ne s'applique pas)	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments fournis par l'opérateur	Retrait d'habilitation	
C101	Nature de l'alimentation des animaux du troupeau label rouge	Utilisation d'un aliment complémentaire non référencé et/ou contenant des OGM	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation et Retrait du bénéfice du signe pendant 4 mois à compter du retour à la conformité (Lorsque l'aliment concerné par le manquement a pu être référencé, le retrait du bénéfice du signe ne s'applique pas)	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base des éléments fournis par l'opérateur	Retrait d'habilitation	

Opérateur responsable : fabricant d'aliment industriel

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Utilisation d'additifs premières non autorisés	Suivi	Oui	Déréférencement de l'aliment	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Déréférencement de l'aliment + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire sur site)	Déréférencement de l'aliment + Retrait d'habilitation

Opérateur responsable : fabricant d'aliment à la ferme

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S008	Additifs interdits (catégorie et groupe fonctionnel)	Formule théorique non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Utilisation d'additifs premières non autorisés	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	

5.3. Elevage

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S010	En étable à stabulation libre, effectif maximal par lots d'animaux en finition logés non entravés	Non respect de l'effectif maximal par lot de finition	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S011 Cf. C017**	Type de litière	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C17						
C028	Cycle d'élevage	Absence de prairie	Habilitation	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C028				
		Non respect de l'alternance – Les animaux ne sortent pas sur une année	Suivi	Oui	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S012 Cf. C029**	Durée minimale de pâturage par an	Non respect de la durée minimale de pâturage par an : manque de 0 à 30 jours de pâturage	Suivi	Non	Contrôle supplémentaire	Lors du contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
		Non respect de la durée minimale de pâturage par an : manque plus de 30 jours de pâturage	Suivi	Non	Suspension d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Retrait d'habilitation	
S013	Conditions d'alimentation en cas de coexistence sur l'exploitation d'une autre production bovine	Alimentation des animaux non label non identifiée et/ou non stockée séparément	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Alimentation des animaux non label non identifiée et/ou non stockée séparément	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S014	Utilisation de l'ensilage	Composition de l'ensilage non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Ensilage distribué en aliment unique de la ration journalière	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S015	Complémentation des veaux	Aliment complémentaire des veaux non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S016	Plan d'alimentation Ration journalière Avant sevrage En kg matière brute	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S017	Plan d'alimentation Ration journalière après sevrage-1ère année En kg matière brute	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S018	Plan d'alimentation Ration journalière 2ème année et suivantes En kg matière brute	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

5.4. Finition

Opérateur responsable : éleveur

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S019	Modes de finition autorisés	Mode de finition non conforme	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle interne supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Mode de finition non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S020	Durée minimale de finition à l'auge	Non respect de la durée minimale de finition	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des animaux	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait d'habilitation
S021	Plan d'alimentation Ration journalière finition En kg matière brute	Plan d'alimentation non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Non respect du plan d'alimentation	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S022	Age maximum d'abattage pour les mâles	Âge d'abattage non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label des carcasses concernées et Retrait d'habilitation

5.5. Opérations d'abattage

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S023	Dispositif mis en place pour garantir le confort et l'hygiène des animaux dans les locaux d'attente et lors des opérations d'amenée au poste d'étourdissement	Conditions de manipulation des animaux non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Locaux d'attente non conformes	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire	Refus d'habilitation	
		Conditions de manipulation des animaux non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Locaux d'attente non conformes	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S024	Délai maximum entre enlèvement des animaux, à l'élevage ou au centre d'allotement, et leur abattage	Non respect du délai enlèvement / abattage en dehors des conditions prévues	Suivi	Non	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S025	Protocole en cas de stimulation électrique	Protocole en cas de stimulation absent ou incomplet	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Refus d'habilitation	
		Protocole en cas de stimulation absent ou incomplet	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S026	Poids minimum des carcasses	Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Poids des carcasses non conforme	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les gros bovins concernés	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label + Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label + Retrait d'habilitation
S027	Aspect et couleur de la viande	Procédure de labellisation des carcasses absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents chargés de la labellisation	Habilitation	Oui	Refus temporaire d'habilitation	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Refus d'habilitation	

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
		Absence de connaissance des critères de labellisation par les agents chargés de la labellisation	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Aspect et/ou couleur de la viande non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S028	Pratique de l'émoissage	Emoussage non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S029 Cf. C056**	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail pour les animaux « culards » ou de conformation exceptionnelle classés E	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56						

Opérateur responsable : point de vente pratiquant la maturation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S029 Cf. C056**	Durée de maturation entre abattage des animaux et vente au détail pour les animaux « culards » ou de conformation exceptionnelle classés E	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – C56						

5.6. Surgélation

Opérateur responsable : atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S030	Types de découpes de viande autorisées en surgélation	Procédure de surgélation absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Procédure de surgélation non tenue à jour	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire documentaire sur la base du plan d'action fourni par l'opérateur	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
		Type de découpe non autorisé	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S031	Délai maximum entre l'abattage et la surgélation des découpes	Non respect du délai entre l'abattage et la surgélation des découpes	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle interne supplémentaire	Contrôle supplémentaire

5.7. Découpe et conditionnement

Opérateur responsable : abatteur/abattoir et atelier de découpe et de conditionnement

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S032	Modes de conditionnement autorisés	Procédure de conditionnement absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Conditionnement des viandes non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S033	Commercialisation de viande décongelée	Commercialisation de viande décongelée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les viandes concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label et retrait d'habilitation

Opérateur responsable atelier de surgélation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S032	Modes de conditionnement autorisés	Procédure de conditionnement absente ou incomplète	Cf. DCC à l'ensemble des Labels Rouges - Gros bovins de boucherie en vigueur – Cxx					
		Conditionnement des viandes non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Contrôle supplémentaire externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S033	Commercialisation de viande décongelée	Commercialisation de viande décongelée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les viandes concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label et retrait d'habilitation

Opérateur responsable : point de vente pratiquant la maturation

Point de contrôle		Manquement	Nature du contrôle ayant permis de constater le manquement	Nécessité de fournir un plan d'action formalisé	Mesure de traitement en 1 ^{er} constat	Modalité de vérification du retour à la conformité	Récurrence	
Réf	Libellé						Mesure de traitement en 2 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)	Mesure de traitement en 3 ^{ème} constat (et modalité de vérification du retour à la conformité)
S032	Modes de conditionnement autorisés	Conditionnement des viandes non conforme	Suivi	Oui	Avertissement	Lors du prochain contrôle de suivi interne ou externe	Contrôle supplémentaire	Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)
S033	Commercialisation de viande décongelée	Commercialisation de viande décongelée	Suivi	Oui	Retrait du bénéfice du Label pour les viandes concernées	Contrôle supplémentaire	Retrait du bénéfice du Label et Suspension d'habilitation (contrôle supplémentaire)	Retrait du bénéfice du Label et retrait d'habilitation